

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

Date de convocation : 08/11/2023

Secrétaire de séance : Séverine LINETTE

L'an deux mille vingt-trois et le 14 Novembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie sous la présidence de Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire.

Présents (13) : SCHNEIDER Sylvie, BATTARD Patrick, BERTHET Daniel, COUX Emmanuel, FEITH Jérôme, JONGMANS Thérèse, LINETTE Séverine, LOVET Céline, MOCELLIN Yves., MOLLARD André, MOLLOT Henri, STROOBANT Maëlle, VUAGNOUX Philippe.

Absents (2) : DONZEL Jérôme (procuration de vote), FIAMENGHI Martine.

N° 42-2023 : AVIS SUR LE PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE

Mme Le Maire présente le plan de mobilité simplifié qui a été arrêté par les élus lors du conseil communautaire de Cœur de Savoie du 21/09/2023. Ce document réaffirme les ambitions et définit la stratégie de Cœur de Savoie en matière de développement de la mobilité durable. Ce plan de mobilité simplifié se structure autour de quatre grands objectifs, répondant aux enjeux spécifiques :

- Conforter l'armature ferroviaire comme squelette principal de la mobilité durable.
- Offrir des solutions alternatives à la voiture pour l'accessibilité aux pôles générateurs.
- Développer les mobilités alternatives à la voiture pour tous.
- Communiquer, accompagner les actions.

Comme le prévoit la réglementation, ce projet arrêté doit désormais être soumis à l'avis des Conseils Municipaux des communes membres qui ont alors 3 mois à compter de la transmission du projet pour émettre un avis (articles L1214-36-1 et R1214-2 du code des transports).

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **émet un avis favorable** sur le plan de mobilité simplifié de la Communauté de Communes Cœur de Savoie avec les observations suivantes :

- Le plan de mobilité prévoit seulement un itinéraire pour les usagers d'Alpespace. Nous demandons un accès sécurisé pour l'utilisation de la passerelle pour les habitants de la commune de Ste-Hélène-du-Lac ainsi que ceux des autres communes qui empruntent cet itinéraire.
- Souhaite que le projet de la halte ferroviaire sur la commune avance plus vite car l'échéance prévue est repoussée à après 2030.

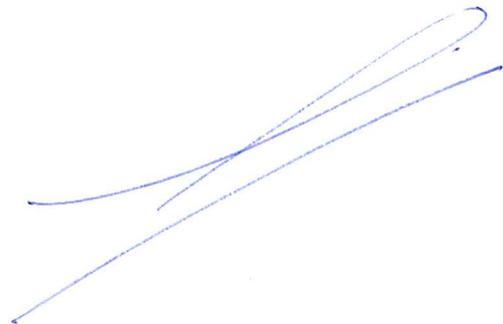
Envoyé en préfecture le 16/11/2023
Reçu en préfecture le 16/11/2023
Publié le 
ID : 073-217302405-20231114-2023DEL042-DE

- Souhaite que le trajet de MontBbus soit élargi à la commune de Ste-Hélène-du-Lac (chef-Lieu).
- Souhaite que le transport à la demande soit plus développé.

Fait et délibéré à Ste-Hélène-du-Lac, le 14 Novembre 2023.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Sylvie SCHNEIDER

Secrétaire de séance,
Sévérine LINETTE



Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le
Publié ou Notifié le